



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 novembre 2023**

*Nombre de membres en exercice : 23*

*Nombre de présents : 18*

*Votants : 23 (R. Duby a donné pouvoir à N. Vermel, V. Poli a donné pouvoir à S. Gonod, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, O. Verne a donné pouvoir à G. Monterrat)*

*Date de convocation : 10 novembre 2023*

*L'an deux-mille-vingt-trois et le seize novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.*

***Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Gonod S., Joly E., Mendes F., Vermel N., et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., M.Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.,*

***Excusés** : MMmes Duby R. (a donné pouvoir à Vermel N.), Poli V. (a donné pouvoir à Gonod S.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.) et Verne O. (a donné pouvoir à G. Monterrat), et M. Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).*

***Secrétaire de séance** : Françoise Mendes*

### **Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022**

Conformément aux articles L2224-5, D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, une analyse des indicateurs de performance, et des indications sur le financement de l'investissement.

Mis à la disposition du public, il doit également être présenté au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2023.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Pour copie conforme  
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le  
Le Maire,